

## **EXTRAITS DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2013**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 2 décembre 2013 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur PECHENOT Claude, adjoint au maire.

**Etaient présents** : MM. PECHENOT, GARNIER, CHANUT, PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

**Absent excusé** : M. CUMONT.

**Absente non excusée** : Mme SUTTER.

**Secrétaire de séance** : C. CAGNAT.

☆☆☆

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur PECHENOT propose les derniers ajustements de fin d'année à apporter au budget primitif sur certains chapitres. Le conseil municipal approuve des crédits supplémentaires en investissement à hauteur de 18 500 €, tant en recettes qu'en dépenses. Il approuve également un virement de crédits de compte à compte de 3 600 € en dépenses de fonctionnement, ainsi qu'un virement de crédits de 7 000 € en dépenses d'investissement.

### **CLASSE DE NEIGE 2014 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE :**

L'école élémentaire organise une classe de neige du 13 au 18 janvier 2014 à Morzine (74) pour 29 élèves de CM1/CM2. Le coût par élève pour 6 jours s'élève à 430 €. La prise en charge de la dépense se répartira de la façon suivante :

- Participation des parents : 120 €
- Participation de l'Assoc. des Parents d'Elèves : 45 €
- Participation de la commune : 265 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 265 € par élève, soit une dépense totale de 7 685 €.

### **TABLEAU DES SUBVENTIONS – RECTIFICATIF**

Le tableau des subventions est modifié pour tenir compte de la participation communale à la classe de neige et permettre le versement de la subvention correspondante à l'association des Parents d'Elèves.

### **REDEVANCE ANNUELLE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (COMMERCE AMBULANTS)**

Pour répondre aux demandes d'autorisation de stationnement temporaire de commerces ambulants sur le domaine public de la commune, principalement des véhicules aménagés pour vente de pizzas à emporter, le conseil municipal décide de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 1,30 € par mètre linéaire et par jour.

### **PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENT DE GRADE EN 2014 :**

Le tableau d'avancement de grade proposé par le centre de gestion de l'Yonne mentionne un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le conseil municipal accepte la création de ce poste pour permettre la nomination.

## **RYTHMES SCOLAIRES – NOUVEAUX HORAIRES A LA PROCHAINE RENTREE**

Le conseil municipal, avec l'accord du conseil d'école, adopte les nouveaux horaires qui seront en vigueur à la rentrée scolaires 2014-2015 avec la réforme des rythmes scolaires :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 – 11 h 45 et 13 h 45 – 16 h 00
  - Mercredi matin : 8 h 45 – 11 h 45
- Soit un total de 24 heures sur la semaine.

## **AMENAGEMENT COTE DE BREANDES – VERSEMENT DE PARCELLES AU DOMAINE PUBLIC**

Après le découpage des lots à viabiliser, quatre parcelles ne font pas partie des terrains à bâtir. Il s'agit d'une bande le long du chemin rural, de la création d'une voie d'accès et d'une bande pour le fossé communal qui seront intégrés dans le domaine public.

## **DECISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2013/35 du 04/10/2013 : Honoraires dus à Me Printz fixés à 1 950 €.
- N° 2013/36 du 10/10/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située dans le village.
- N° 2013/37 du 10/10/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain nu situé lieudit « Le Moulin ».
- N° 2013/38 du 17/10/2013 : Avenant n° 2 au lot 04 -Doublage, faux-plafonds, menuiseries intérieures- du marché salle multisports. Plus-value de 732,42 € HT.
- N° 2013/39 du 29/10/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située dans le village.
- N° 2013/40 du 31/10/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située dans le hameau des Bréandes.
- N° 2013/41 du 31/10/2013 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation située dans le hameau des Bréandes.

## **BUDGET COMMUNE – REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU B.P. 2014**

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à régler les dépenses nouvelles d'investissement de 2014 dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice précédent.

## **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ELUS**

Remboursement des frais de déplacement à hauteur de 185 € pour deux élus ayant participé au Congrès des Maires les 19 et 20 novembre 2013 à Paris. Adopté à l'unanimité.

## **MODALITES DE VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE A FACONNAGE**

Suite à la coupe de bois sur pied qui est en cours dans les bois communaux, le prix du bois de chauffage produit par les têtes de chênes est fixé à 6 € le stère. Les différentes modalités d'exécution du façonnage seront contenues dans une convention entre la commune et les personnes intéressées.

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – MOTION

Le conseil municipal adopte une motion signifiant son désaccord sur la réforme des rythmes scolaires et protester notamment :

- Un transfert de charges déguisé au détriment des communes,
- Les difficultés liées aux personnels et aux locaux, principalement dans les petites communes,
- La problématique pour trouver des intervenants compétents, et leur coût.

## TRANSFERT OPERATIONS EP ET FT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE L'YONNE (SDEY) A COMPTER DE JANVIER 2014

Le Syndicat d'Energie de l'Auxerrois (SIEA) nous informe que ce syndicat sera dissous au 31/12/2013 et remplacé à compter du 01/01/2014 par un autre syndicat de communes appelé "Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne" (SDEY). Le conseil municipal accepte le transfert, entre ces deux structures, des opérations sous mandat en cours de réalisation au 31/12/2013 (travaux d'extension des réseaux éclairage public et France Télécom pour l'aménagement de la Côte de Bréandes), et autorise le Maire à signer les nouvelles conventions.

## AFFAIRES DIVERSES :

- Création d'une association : le groupe de chant « Gospel » rattaché à l'association culturelle, sociale et adventiste (ACSA) souhaite créer une association indépendante à Perrigny. Une première réunion d'information aura lieu le dimanche 8 décembre 2013, laquelle sera suivie, à une date ultérieure, par une assemblée générale constitutive.
- Création d'une association « Perrigny et les années 60-70 » : L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 28 novembre dernier. Le but de l'association est d'organiser des rencontres, des animations et des sorties. Ils envisagent également de relancer le rassemblement des anciens élèves de Perrigny. Un bureau a été élu :  
Président : Christian MOCQUERY                      Vice présidente : Arlette JEUILLY  
Secrétaire : Christiane PETIT                      Trésorière : Danièle MULOT
- Course « Paris-Nice » : La 72<sup>ème</sup> édition de cette course passera dans l'Yonne. L'arrivée d'une étape se fera le 10 mars 2014 à Saint-Georges, et le départ de l'étape suivante aura lieu le 11 mars de Toucy. Elle regroupera 23 équipes de 8 coureurs de 15 à 20 nationalités différentes.
- Cours d'informatique : les cours ont repris le 14 octobre avec 5 inscrits. La présence de 2 formatrices n'étant pas nécessaire, c'est Catherine Trouset qui continue seule d'assurer la formation, Mme Chahory restant disponible si le besoin s'en faisait sentir.
- Fédération Départementale des chasseurs de l'Yonne : La Fédération fait savoir qu'elle procédera à des recensements nocturnes de la faune sauvage sur plusieurs communes, dont Perrigny, les 9, 16 et 23 janvier 2014.
- Tarifs des services municipaux de l'année 2014 :
  - ⇒ **Concessions au cimetière** :

Temporaire :	21 €
Trentenaire et jardin cinéraire :	216 €
Perpétuelle :	648 €
  - ⇒ **Restaurant scolaire** : Le prix du repas reste inchangé à 3,40 € jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014. Ce montant sera réexaminé pour la prochaine rentrée de septembre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
  - ⇒ **Garderie** : De même que pour le restaurant scolaire, les tarifs restent inchangés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014, à savoir :

Matin :	0,90 €
Soir :	1,35 €

⇒ **Location de la salle polyvalente :**

	Grande salle		Grande salle + cuisine	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Associations de Perrigny	GRATUIT			
Associations extérieures	300 €	450 €	360 €	540 €
Habitants de Perrigny	130 €	195 €	160 €	240 €
Habitants hors commune	470 €	555 €	470 €	705 €

⇒ **Surtaxe assainissement :** Montant surtaxe au mètre cube : 0,30 € (inchangé).

- Conseil des écoles maternelle et élémentaire du 18 novembre 2013 : L'effectif des élèves à la rentrée est de 38 en maternelle et de 69 en élémentaire. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2014 sont de 42 en maternelle et de 68 en élémentaire. La directrice de l'école élémentaire est satisfaite des travaux réalisés et du matériel mis à disposition. Concernant la cour de la maternelle, compte tenu du retard pris par le chantier de la salle multisports, celle-ci ne pourra pas être remise en état avant le mois de février (selon météo). S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, le conseil d'école a exprimé, à l'unanimité, son opposition au décret. En revanche, il a approuvé les horaires scolaires proposés par le Maire (11 voix pour et 2 abstentions) pour éviter qu'ils ne soient imposés par la direction académique.
- Dissolution de l'association des anciens combattants et démobilisés de Perrigny : Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre dernier, les membres présents, à 19 voix contre 1, ont adopté une résolution portant sur la dissolution de l'association à compter du 16 novembre 2013. Le solde financier de 2 602,80 € sera reversé au CCAS de Perrigny, le matériel (sauf coupes de champagne) sera remis à la commune, et les jeux divers seront donnés à l'association Minipouss de Perrigny. Le conseil municipal prend acte de cette dissolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.